

# Collusion Uber-Macron avérée, avant et après la présidentielle



Cette commission, initiée par la France Insoumise (LFI), a été présidée par le député Renaissance Benjamin Haddad, proche de Foutriquet, son rapporteur étant Danielle Simonnet, membre de LFI, d'où une dissonance qui apparaît dès l'introduction du rapport : *“La rapporteure regrette que la commission d'enquête n'ait pu auditionner aucun des anciens membres du ministre de l'Économie de l'époque, peut-on lire, puisque le bureau de la commission d'enquête s'y est systématiquement opposé.”*

En dépit de ces divergences, 67 auditions ont été menées, 120 personnes entendues, et le rapport d'enquête de conclure: alors qu'il se trouvait dans l'illégalité, *“Uber a trouvé des alliés au plus haut niveau de l'État... L'intensité des contacts entre Uber, Emmanuel Macron et son cabinet témoigne d'une relation opaque, mais privilégiée, et révèle toute l'incapacité de notre système pour mesurer et prévenir l'influence des intérêts privés sur la décision publique”*.

## **Un deal entre Uber et Macron ministre**

Ce rapport confirme l'existence d'un accord tacite et la mise au point d'une stratégie visant à obtenir l'abaissement du nombre d'heures de formation obligatoires pour devenir

chauffeur Uber de 250 à 7...

Un arrangement dont Bernard Cazeneuve, alors ministre de l'Intérieur, et le Premier ministre de l'époque, Manuel Valls, n'auraient jamais entendu parler... si l'on en croit ce qu'ils ont répété devant la commission...

Le rapport documente aussi l'existence d'un "Kill Switch", un dispositif activé par un logiciel baptisé "Casper", permettant d'effacer les données des ordinateurs d'Uber en cas de descente de police... Il confirme aussi l'existence d'un SMS envoyé à Macron par un représentant d'Uber pendant que la Répression des fraudes (DGCCRF) perquisitionnait les locaux de l'entreprise...

De plus, pour la commission d'enquête, ce soutien appuyé à Uber a contribué à créer une situation défavorable aux chauffeurs. "Les promesses d'Uber en termes de création d'emplois n'ont pas été tenues", peut-on lire. Bien que des études fiables manquent sur le sujet, la sociologue Sophie Bernard a soutenu, devant la commission d'enquête, qu'Uber n'a fait que déplacer des travailleurs déjà précaires vers un autre type d'emploi tout aussi précaire, mais n'aurait pas fait baisser les chiffres du chômage.

### **Financement de la campagne de Macron**

La commission relève aussi qu'alors que Mark MacGann travaillait encore à mi-temps comme lobbyiste pour le compte d'Uber, il a donné de l'argent au candidat Macron et a participé à une levée de fonds pour le compte d'En Marche. Il lui a aussi proposé de le mettre en relation avec Jim Messina, l'ex-directeur de campagne de Barack Obama, ainsi que d'autres entrepreneurs de la Silicon Valley. Des échanges de SMS prouvent encore que le candidat Macron a invité à dîner Thibaud Simphal, le directeur général d'Uber France, pour qu'il lui trouve des financements pour sa campagne...

### **Magouilles avec Macron président**

La commission a aussi enquêté sur la période qui a suivi les Uber Files, le soutien de Macron à Uber ne se serait pas arrêté en 2017. Le rapport considère que toutes les lois et réglementations adoptées après cette date ont certes, conféré des droits nouveaux aux chauffeurs Uber, mais auraient empêché tout débat sur une éventuelle transformation de ces chauffeurs indépendants en employés. Selon le rapport, Uber *“a opté pour une nouvelle stratégie collaborative et a décidé d’accompagner le renforcement des droits des travailleurs... pour éviter toute requalification de ces travailleurs en salariés”*.

Cette question n’a donc été traitée qu’au cas par cas, et par la justice. Le 20 janvier 2023, le conseil des prud’hommes de Lyon a requalifié 139 chauffeurs en salariés. Toutefois, cette décision, encore frappée d’appel, n’a aucun caractère jurisprudentiel.

Le rapport relate aussi des faits quant à l’éventuelle influence qu’Uber continuerait d’avoir en France. D’abord, la commission a établi que l’entreprise américaine avait encore eu 34 échanges avec les services du président de la République entre 2018 et 2022, tandis que 83 échanges ont été identifiés durant la même période avec le ministère des Transports...

L’on apprend aussi qu’un cabinet de conseil américain, AT Kearney, a proposé à Uber de créer un comité d’orientation pour travailler sur une évolution du dialogue social entre la plateforme et ses chauffeurs. Il propose alors qu’il soit présidé par Bruno Mettling, ancien DRH d’Orange, expert des conséquences de la transformation numérique sur l’organisation du travail, lequel a créé un cabinet de conseil baptisé “Topics”.

Lorsqu’en décembre 2021, Élisabeth Borne, alors ministre du Travail, décide de mettre au point un groupe de travail pour plancher sur l’évolution du cadre réglementaire des plateformes en France, elle en confie la direction au même Bruno Mettling... Et lorsque sera créée en avril 2022 une

Autorité des Relations sociales des Plateformes d'Emploi (ARPE), sa présidence sera une nouvelle fois confiée à... Bruno Mettling. L'intéressé, lui, n'y voit aucun conflit d'intérêt... Devant la commission d'enquête, il a justifié le fait qu'il ait travaillé pour Uber, par son expertise sur le sujet. Et il s'est défendu : *"Je ne suis pas ici pour défendre la société Uber compte tenu de la neutralité que m'impose ma fonction de président de l'ARPE."*

L'ensemble de ces conclusions ne surprendront personne, tant l'on sait qu'en Macronie, voire bien avant... tripatouillages et magouilles vont de pair, sans aucune vergogne. Et que rien adviendra au salarié Manu, pas davantage qu'aux autres protagonistes...

**Daphné Rigobert**